



ALLIANCE SOCCER LAVAL

CODE DE CONDUITE DES ARBITRES

Introduction

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'arbitres compétents. Un arbitrage de qualité garantit le plaisir de jouer dans le respect des règles et la protection de tous les participants.

Or, les décisions arbitrales peuvent parfois susciter des frustrations. Dans ce contexte, l'arbitre doit faire preuve de rigueur, d'impartialité et d'intégrité.

Rôle et responsabilité de l'arbitre

Un arbitre efficace et respecté doit :

- Protéger l'intégrité de la compétition ainsi que la sécurité de tous les participants.
- Maîtriser les règlements applicables, y compris leur interprétation, et les appliquer avec constance.
- Appliquer les règles de manière **objective, équitable et impartiale**, en faisant preuve de discernement.
- Communiquer avec calme, respect et professionnalisme, peu importe la situation.
- Être dans une condition physique et mentale adéquate pour remplir ses fonctions avec efficacité.
- Éviter de s'imposer ou de se mettre en évidence inutilement, de manière à ne pas détourner l'attention du jeu.

Encadrement des interactions avec les participants

L'arbitre doit planifier ses interventions de manière à **éviter toute situation isolée ou privée** avec un participant ou une autre personne impliquée dans le sport. Ceci inclut les contextes **réels (vestiaires, véhicules, chambres)** et **virtuels (messagerie, réseaux sociaux)**.

Règles spécifiques à respecter :

- Les communications électroniques avec un participant mineur doivent **inclure les parents**.
- **Les messages de groupe** doivent être favorisés par rapport aux messages privés.
- Lors de toute rencontre individuelle, l'arbitre doit **demandeur la présence d'un autre adulte**.
- L'arbitre ne doit **jamais transporter un mineur** sans autorisation parentale écrite, sauf en cas d'exception clairement documentée.
- Lors de déplacements avec nuitée :
 - Les chaperons doivent être hébergés dans des chambres **proches de celles des participants**.
 - Les visites dans les chambres doivent être **limitées aux personnes du même sexe**.
 - Les vérifications de chambres doivent être effectuées par des adultes **formés**, de préférence en **paires mixtes**.

Comportement éthique et professionnalisme

L'arbitre doit :

- **Utiliser les médias sociaux, Internet et toute plateforme électronique** de manière respectueuse et éthique.
 - Il est interdit de les utiliser pour **provoquer, dénigrer ou intimider** un participant, entraîneur ou collègue.
- **S'abstenir de toute consommation d'alcool ou de drogues** dans l'exercice de ses fonctions.
- Agir de façon à **traiter chaque personne avec respect, équité et impartialité**, peu importe son origine, son identité ou son statut.
- Prendre connaissance des **lignes de conduite** disponibles sur le site www.sportbienetre.ca.

Engagement personnel

En acceptant son rôle, l'arbitre s'engage à:

- Respecter en tout temps le présent Code de conduite.
- Faire preuve de professionnalisme dans ses décisions et son comportement.
- Contribuer activement à la création d'un **milieu sain, sécuritaire et respectueux** pour l'ensemble des acteurs du sport.



(844) 758-7369



info@aslaval.com



Pavillon du Bois-Papineau
201-3235 Boul Saint-Martin Est,
Laval, QC H7E 5G8